

Commission de Suivi de Site

PICOTY-SDLP La Rochelle

Bilan 2015 de l'inspection des installations classées

Réunion du 20 mai 2016



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Quelques rappels ...

PICOTY :

Établissement classé Seveso seuil haut : 221 782 tonnes de produits pétroliers

- Révision de l'étude de dangers tous les 5 ans (prochaine échéance : 06/12/2018)
- Acceptabilité du risque selon la circulaire « MMR » du 10 mai 2010
- Plan de secours : plan de particulier d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers commun aux trois dépôts pétroliers (PICOTY, SDLP et SISP)
- PPRT commun avec SDLP approuvé le 26 décembre 2013
- Un arrêté pour les deux canalisations alimentant le dépôt depuis l'appontement pétrolier (*AP du 29/06/2015*)
- Une CSS commune avec les deux sites SDLP (site principal et Fief de La Repentie)

Bilan de l'année 2015

2 visites d'inspection :

- le 16 septembre 2015 : visite d'inspection sûreté en collaboration avec le référent sûreté départemental
- le 17 septembre 2015 : visite d'inspection annuelle du dépôt



Visite d'inspection du 17 septembre 2015

Bilan de l'inspection : 1 écart et 3 remarques

Ordre du jour :

- suites données aux visites d'inspection précédentes,
- surveillance des rejets eau,
- point sur les actions du plan de modernisation des installations
- inspection des installations
- questions diverses : suite conformité de la défense contre l'incendie, point sur les travaux de la cuvette 4



Visite d'inspection du 17 septembre 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Remarque 1 : Demande de transmission d'une note de calcul relative aux évaluations des émissions de COV conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel « 1432 »	Calcul des émissions de COV transmis par l'exploitant dans son courrier de réponse à la visite d'inspection. Taux de rotation des réservoirs cohérents : remarque levée	-
Remarque 2 : compléter la note de calcul d'évaluation de la conformité aux dispositions réglementaires de protection contre l'incendie avec les éléments relatifs à la cuvette n°5.	Calculs réalisés mais non mis « au propre » Régime de l'autonomie visé pour le 1 ^{er} semestre 2016 Transmettre la version finalisée de la note de calcul d'évaluation de la conformité aux dispositions réglementaires de la protection contre l'incendie de la cuvette 5. Transmettre les débits réels de la cuvette 5 : remarque 1	Calculs transmis Mesure des débits programmée après l'achèvement des modifications des matériels
Remarque 3 : réaliser la séparation physique entre le dépôt et le site SISP	Séparation réalisée à l'aide d'un merlon : remarque levée	-

Visite d'inspection du 17 septembre 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Remarque 4 : adresser le planning de mise en place des contrôleurs d'intensité sur les pompes de transfert	Mise en place du système en remplacement au fur et à mesure du système actuel de contrôle de débit nul Joindre un état d'avancement de la pose des systèmes de mesures d'intensité des pompes qui sera intégré au plan d'actions QSE : Remarque 2	2 pompes équipées 18 pompes restent à équiper
Remarque 5 : tenir informés les inspecteurs de la planification et de la réalisation de la réfection du poste de chargement/déchargement wagons	Transmettre avant la fin de l'année 2015 une étude technico-économique (rétention au poste wagons) : écart 1	Étude technico-économique jointe au courrier de réponse
Remarque 6 : mieux caractériser les évolutions de la nappe en tenant compte du positionnement des piézomètres	Réalisation des analyses en fonction de l'implantation des piézomètres. Si présence de surnageant, pas de possibilité de mesurer une concentration en hydrocarbures. Derniers résultats d'analyses d'eaux pluviales et souterraines : conformes Remarque levée	-
Remarque 7 : actualiser l'analyse du risque foudre (ARF) et l'étude technique (cuvette 4)	Pas d'actualisation de l'analyse du risque foudre ARF à actualiser avant mise en exploitation des bacs de la cuvette 4. Vérifications visuelles à inscrire sur le carnet de bord : remarque 3	ARF en cours de réalisation

Visite d'inspection du 17 septembre 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015
Remarque 8 : remise en séance d'un rapport de justification de l'exclusion des MMR instrumentées exploitées sur le dépôt qui devra être examiné par les inspecteurs	Pas d'observation sur la méthodologie employée, pas de MMR instrumentée soumise au plan de modernisation: remarque levée
Remarque 9 : rédiger une procédure comportant les modalités de vérifications et d'étalonnage des capteurs « gaz » situés dans les cuvettes et les pomperies	Procédure dépôt indique qu'il faut se rapporter à la procédure du prestataire en charge des vérifications : remarque levée
Remarque 10 : procéder au nettoyage de la rétention de la cuve de fioul du local pomperie incendie (travaux en cours)	Zone de chantier nettoyée : remarque levée



Quelques rappels ...

SDLP site principal :

Établissement classé Seveso seuil haut : 181 624 tonnes de produits pétroliers – 3 implantations géographiques

- Révision de l'étude de dangers tous les 5 ans (prochaine échéance : 17/01/2019)
- Acceptabilité du risque selon la circulaire « MMR » du 10 mai 2010
- Plan de secours : plan de particulier d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers commun aux trois dépôts pétroliers (PICOTY, SDLP et SISP)
- PPRT commun avec SDLP approuvé le 26 décembre 2013
- Un arrêté pour les deux canalisations alimentant les dépôts depuis l'apponement pétrolier (*AP du 29/06/2015*)
- Une CSS commune avec PICOTY et site du Fief de La Repentie



Bilan de l'année 2015

2 visites d'inspection :

- le 15 avril 2015 : visite d'inspection annuelle du dépôt
- le 7 octobre 2015 : visite d'inspection sûreté en collaboration avec le référent sûreté départemental



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Visite d'inspection du 15 avril 2015

Bilan de l'inspection : 15 remarques

Ordre du jour :

- suites données aux visites d'inspection précédentes,
- surveillance des rejets eau – suivi piézométrique,
- point sur les actions du plan de modernisation des installations, recensement mesures de maîtrise des risques,
- test d'une mesure de maîtrise des instrumentée (détection gaz),
- inspection des installations
- questions diverses : révision étude de dangers, défense contre l'incendie de la cuvette 1



Visite d'inspection du 15 avril 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Remarque 1 : réaliser des mesures de débits des moyens incendie sur le site de Ré et transmettre les résultats	Remise de la note de validation des mesures de débits le 28/01/2015 (site de Ré). Débits mesurés > débits théoriques. L'exploitant a prévu de poursuivre la mesure des débits sur les différentes sections des réseaux et de procéder à une mesure d'équilibrage de chaque boucle. Transmettre les résultats : remarque 1	Commande passée, résultats en attente
Remarque 2 : transmettre l'analyse du risque foudre (ARF) des bras de déchargement de l'apportement pétrolier	ARF et étude technique transmises à la DREAL. Équipements de protection mis en place mais une vérification complète des équipements doit être réalisée sous 6 mois : remarque 2	Commande passée auprès de l'APAVE
Remarque 3 : transmettre les résultats des relevés géométriques permettant de déterminer le volume de rétention des aires de chargement camions (a minima de 33 m ³)	Volume des aires : 40 m ³ et 68 m ³ . Aires pouvant recueillir le volume maximal de plus grande citerne (33 m ³) : remarque levée	-



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Visite d'inspection du 15 avril 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Remarque 4 : tenir informés les inspecteurs de la motorisation effective de la vanne de motorisation en aval des deux décanteurs séparateurs	Vanne de sectionnement mise en place sur le dépôt de Béthencourt, une autre doit être installée sur le dépôt du Fief de La Repentie. Tenir informés les inspecteurs de la mise en service : remarque 3	Équipement en service depuis le 7 décembre 2015
Remarque 5 : rapport de contrôle des mesures des liaisons équipotentielles des parties métalliques ne mentionne pas les points de vérification et les valeurs des mesures. Faire compléter le rapport auprès du prestataire	Rapport « prévention des risques liés à l'électricité statique et continuités des équipements » ne précise pas le point de mesure sur les bras de chargement camion. Précisions à demander au prestataire : remarque 4	Remarques prises en compte pour le cahier des charges du prochain contrôle
Remarque 6 : l'exploitant s'est engagé à procéder à un récolement général des plans des installations et des réseaux pour les 3 sites dans un délai de 2 mois.	Nombreux plans mis à jour mais toutes les cartographies ne sont pas finalisées. Mise à jour des plans appliquée pour toute modification apportée aux installations : remarque levée	-



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Visite d'inspection du 15 avril 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Remarque 7 : suite à l'étude d'Antéa préciser la surface soufflable à mettre en place en toiture du bâtiment E afin de supprimer les explosions d'un nuage de vapeurs d'essence	Observations de la DREAL transmises par courrier à l'exploitant : vérifier les possibilités d'aménagement du bâtiment E afin de contenir les effets d'un UVCE dans les limites du site ou supprimer la formation d'un UVCE : remarque 5	Étude des différentes solutions techniques en cours
Remarque 8 : informés les inspecteurs des prélèvements d'échantillons et des analyses métallurgiques réalisées lors des visites décennales des bacs afin de compléter l'état initial des bacs	Analyse des échantillons confiées au CETIM afin de caractériser la nuance de l'acier et ses caractéristiques mécaniques : remarque levée	-
Remarque 9 : transmettre le planning des vérifications quinquennales des bacs	Planning transmis et intégrant les bacs du Fief de La Repentie : remarque levée	-
Remarque 10 : transmettre la planification des travaux des défauts de classe 3 relevés dans les cuvettes de rétention	Tableau de suivi transmis et à compléter par l'indication de la réalisation effective des travaux : remarque 6	Tableau modifié

Visite d'inspection du 15 avril 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Ecart 1 : élaboration de l'état initial des MMR instrumentées prévu en octobre 2014 (délai réglementaire : 31/12/2013)	L'exploitant a fait appel à une société prestataire pour établir un état initial de toutes les MMR instrumentées suivies : cf remarque 12	-
Remarque 11 : étude de protection incendie de la cuvette 1 commandée. A priori délai devrait être respecté (31/05/2014)	Courrier de SDLP du 27/05/2014 : non favorable à la mise en place de déversoirs Courrier préfecture du 23/03/2015 : demande de transmission d'une nouvelle proposition détaillée et chiffrée visant à mettre en place les déversoirs – réponse attendue avant le 23/05/2015 : remarque 7 Répertorier les canalisations liés à la lutte contre l'incendie dans la base de données du guichet unique et indiquer si les canalisations sont en fourreaux ou en caniveaux : remarque 8 Étudier la fiabilisation des groupes de défense contre l'incendie : remarque 9	Réponse du 26/06/2015 Courrier préfecture imposant la mise en place de déversoirs avant le 31/12/2018 Canalisations intégrées dans le guichet unique et enterrées dans le sol + grillage avertisseur Fiabilisation : visite annuelle et démarrage mensuel des groupes



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Visite d'inspection du 15 avril 2015

Nouvelles remarques 2015

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2015	Réponses de l'exploitant (courrier du 10 juillet 2015)
Remarque 10 : mesures de maîtrise des risques instrumentées (MMRi) : définir les temps de réponse attendus de chaque boucle et tester le respect de ces temps de réponse. Assurer une traçabilité de chaque test	Temps de réponse attendu mesuré lors du 1 ^{er} contrôle référence de la boucle puis comparé au temps de réponse théorique
Remarque 11 : compléter la base de données relative à l'ensemble des éléments constituant les MMRi par les caractéristiques et exigences en matière de vérification périodique	Fréquences de test définies en application du guide DT 93. Tableau des fréquences joint au courrier de réponse
Remarque 12 : lors de chaque test d'un capteur, préciser le report des vérifications sur la fiche de vie de la boucle associée. Disposer des indicateurs pour réaliser le bilan annuel du SGS	Test réalisés sur l'ensemble de la boucle et non sur une partie Si test sur une partie de la boucle, l'intégralité de la boucle sera re-testée afin de clôturer la fiche de contrôle. Indicateur de bon fonctionnement des MMRi dans la revue de direction
Remarque 13 : compléter la procédure de test des MMRi de manière à tracer les événements enregistrés en situation réelle ayant permis de vérifier le bon fonctionnement de la boucle complète tout comme les déclenchements intempestifs	Cette situation est intégrée dans la procédure

Visite d'inspection du 15 avril 2015

Nouvelles remarques 2015

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2015	Réponses de l'exploitant (courrier du 10 juillet 2015)
<p>Remarque 14 : revoir avec le fournisseur Oldham la formalisation de la fiche de test de manière à s'assurer que l'ensemble des contrôles est bien réalisé sur chaque élément de chaque boucle testée</p>	<p>Fiche de contrôle Oldham en cours de modification pour intégrer cette remarque</p>
<p>Remarque 15 : test capteur gaz hydrocarbures dans cuvette 1 : satisfaisant avec report d'alarme en salle de conduite mais l'alarme sonore ne s'est pas déclenchée. Société prestataire a bien relayé le signal d'alarme aux opérateurs</p> <p>Rechercher les causes du dysfonctionnement de l'alarme sonore</p>	<p>Lors de la dernière maintenance, le prestataire a oublié de remettre l'alarme sonore en fonctionnement.</p> <p>Mise en place d'une check-list de contrôle intégrant la mise en service de l'alarme sonore</p>



Quelques rappels ...

SDLP – Fief de La Repentie :

Établissement classé Seveso seuil haut : 29 750 tonnes de gasoil et fioul

- Révision de l'étude de dangers tous les 5 ans (prochaine échéance : 11/07/2018)
- Acceptabilité du risque selon la circulaire « MMR » du 10 mai 2010
- Plan de secours : intégration en cours au plan de particulier d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers commun
- PPRT approuvé le 23 décembre 2015
- Une CSS commune avec PICOTY et SDLP – dépôt principal



Bilan de l'année 2015

2 visites d'inspection - site du Fief de La Repentie :

- le 15 avril 2015 : visite d'inspection annuelle du dépôt

→ **4 remarques**

- le 7 octobre 2015 : visite d'inspection sûreté en collaboration avec le référent sûreté départemental



Visite d'inspection du 15 avril 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Remarque 1 : s'assurer que le nouveau laboratoire d'analyse des eaux est un organisme agréé	Prestataire choisi fait réaliser ses analyses par un organisme agréé. Résultats conformes pour les analyses d'eau en sortie des séparateurs d'hydrocarbures des 3 sites : remarque levée	-
Remarque 2 : disposer d'un plan localisant les équipements ATEX	Remise en séance d'un plan de localisation du matériel ATEX (un plan de surface et un plan pour le matériel situé en souterrain) : remarque levée	-
Remarque 3 : tenir informés les inspecteurs de la création du second accès au site	Second accès réalisé, devenu l'accès principal. Mettre à jour les plans et le POI, en informer le SDIS : remarque 1	POI en cours de mise à jour SDIS informé du nouvel accès
Remarque 4 : transmettre la note synthétique du SGS en préfecture	Note synthétique bilan SGS 2013 transmise le 28 avril 2014 Remise en séance du bilan SGS de 2014 : remarque levée	



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Visite d'inspection du 15 avril 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Remarque 5 : transmettre la mise à jour du POI intégrant les installations du Fief de La Repentie	POI transmis le 23 mai 2014 Procéder à la rédaction de comptes-rendus des exercices. Pas d'obligation de la participation du SDIS, informés les inspecteurs de la date des exercices : remarque 2	Prise en compte de l'information des inspecteurs 8 jours avant la date d'un exercice POI
Remarque 6 : tenir informés les inspecteurs de la mise en place de la sirène POI	Sirène mise en place : remarque levée	-
Remarque 7 : réaliser une étude du comportement hydrostatique du produit lorsque la vanne motorisée implantée sur le manifold du site reste ouverte (arrêt de la réception provoqué par un défaut d'alimentation électrique)	Vérifier les altimétries entre le niveau haut des bacs et les niveaux des fonds de bacs du site Béthencourt pour évaluer la pression de la colonne d'eau et l'éventualité d'un siphonnage si perte d'électricité : remarque 3	Étude jointe au courrier Pas de siphonnage possible.



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Visite d'inspection du 15 avril 2015

suites données à la précédente visite d'inspection

Remarques relevées par l'inspection des installations classées en 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015	Réponses de l'exploitant
Remarque 8 : tenir informés les inspecteurs de la mise en œuvre effective de l'appareil électronique de détermination de la vitesse et du sens du vent	Appareil opérationnel, informations reportées sur le site de Béthencourt. Intégrer dans le POI le fait qu'aucun bac ne doit être vide par avis de grand vent : remarque 4	Fiche de situation d'urgence en cours de rédaction pour les bacs aériens
Remarque 9 : demande de datage des hydrocarbures présents dans la nappe d'eau souterraine	Étude transmise le 20 mars 2015. Hydrocarbures de type gasoil pour les sites de Ré, repentie et Béthencourt et type kérosène pour le site du Fief de La Repentie. Age estimé pour les sites de Ré, Repentie et Béthencourt > 18 ans : remarque levée	
Remarque 10 : préciser dans la convention d'aide mutuelle le caractère alcool résistant ou non de l'émulseur mise à disposition des autres dépôts pétroliers	L'exploitant a consulté ses confrères. La convention nécessite d'être mise à jour : remarque 5	Convention d'aide mutuelle jointe au courrier de réponse



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

***Merci de votre
attention***

Questions